AA

ASSURANCE ARRAS

GUIDE PRATIQUE

Sinistre : quels documents fournir, et sous quel délai ?

La checklist à garder sous la main pour déclarer un sinistre sans perdre de temps ni de droits à indemnisation — auto, dégât des eaux, vol, incendie, catastrophe naturelle.

Chaque contrat d'assurance impose un **délai légal de déclaration**. Passé ce délai, l'assureur peut réduire ou refuser l'indemnisation (sauf cas de force majeure). Voici, sinistre par sinistre, ce qu'il faut réunir et jusqu'à quand vous pouvez déclarer.

Accident de la route

5 jours ouvrés (2 j si vol du véhicule)

DOCUMENTS À RÉUNIR

- ☐ Constat amiable signé (ou déclaration écrite si pas de tiers/constat)
- ☐ Carte grise et permis de conduire
- ☐ Photos des dégâts et de la scène
- ☐ Coordonnées du/des tiers et témoins

À NE PAS OUBLIER

- ☐ Dépôt de plainte si délit de fuite ou tiers non identifié
- ☐ Devis ou facture de réparation dès que possible
- ☐ Attestation d'assurance du tiers si disponible

Dégât des eaux

5 jours ouvrés

DOCUMENTS À RÉUNIR

- ☐ Constat amiable dégât des eaux (si un voisin est concerné)
- ☐ Photos des dommages, avant nettoyage/ réparation
- ☐ Devis ou facture du plombier/artisan intervenu

À NE PAS OUBLIER

- ☐ Coordonnées du syndic si copropriété concernée
- ☐ Décompte chiffré des biens endommagés
- ☐ Ne pas jeter les objets abîmés avant le passage de l'expert

Vol / cambriolage

2 jours ouvrés

DOCUMENTS À RÉUNIR

- [] Récépissé de dépôt de plainte (obligatoire, à faire sous 24-48h)
- [] Liste chiffrée et détaillée des objets volés
- [] Preuves d'achat si possible (factures, photos, tickets)

À NE PAS OUBLIER

- [] Photos des traces d'effraction (porte, fenêtre…)
- [] Ne rien réparer/nettoyer avant le passage de l'expert si besoin

Incendie

5 jours ouvrés

DOCUMENTS À RÉUNIR

- [] Rapport des pompiers si intervention
- [] Photos des dégâts (structure, biens, fumée)
- [] Liste des biens détruits ou endommagés

À NE PAS OUBLIER

- [] Devis de réparation / reconstruction
- [] Attestation de relogement si le logement est inhabitable

Catastrophe naturelle

30 jours après l'arrêté

DOCUMENTS À RÉUNIR

- [] Constat détaillé des dégâts, photos avant/après si possible
- [] Devis de réparation

À NE PAS OUBLIER

- [] Le délai court à partir de la publication de l'arrêté au Journal Officiel, pas de la date du sinistre
- [] Vérifier que votre commune est bien couverte par l'arrêté

BON À SAVOIR

DÉLAI D'INDEMNISATION

2 mois maximum après la déclaration pour recevoir une proposition d'indemnisation sans expertise, **6 mois** en cas d'expertise.

COMMENT DÉCLARER

Par téléphone, espace client en ligne ou lettre recommandée avec AR selon votre contrat — **gardez toujours une preuve de la date d'envoi**.

Ce document a un caractère informatif et général. Les délais et pièces justificatives peuvent varier selon votre contrat et votre assureur — reportez-vous toujours à vos conditions générales ou contactez votre conseiller avant toute démarche.